



Sciences de la Vie et de la Santé (SVS)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de la Vie et de la Santé (SVS). 2009, Université Paris-Est. hceres-02042091

HAL Id: hceres-02042091

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042091>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale
"Sciences de la Vie et de la Santé (SVS)"
du PRES Université Paris-Est



mai 2009

Contexte général

L'école doctorale 402 (ED 402) intitulée « Sciences de la vie et de la santé » est la seule ED du PRES Université Paris Est relevant du domaine des « Sciences du vivant ». Cette ED est centrée sur l'étude de la physiopathologie humaine en couvrant de nombreuses disciplines associées.

La création de ce PRES s'est accompagnée d'une restructuration des ED des composantes fondatrices avec un passage de 9 à 6 écoles. Cette restructuration n'a que partiellement touché l'ED 402, car son périmètre n'a pas été profondément modifié en termes de laboratoires d'accueil. L'évaluation se fait donc dans le cadre d'un renouvellement malgré le changement d'établissement de référence. Les effectifs moyens de l'ED 402 sont de l'ordre de 120 doctorants avec une fréquence de soutenances de thèses d'environ 25/an.

La création du PRES a abouti à la mise en place d'un DED qui a comme mission principale de mutualiser des formations transversales aux ED. Il est à noter que l'ED 402 n'a pas de lien structurel avec la Région, mais elle peut répondre à des appels d'offres régionaux.

L'ED 402 s'appuie sur des équipes de recherche qui appartiennent, pour 70%, à l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale (IMRB) dont la restructuration a été très favorablement évaluée par l'AERES (vague C). Il s'agit d'un centre de recherche hospitalo-universitaire d'excellence dans le domaine doté d'un plateau technique de très haute qualité.

D'autres équipes d'accueil de Paris 12 se sont affiliées à cette ED pour des raisons thématiques : quatre issues des UMR CNRS 7054 et CNRS 7149, une de l'UMR IRD 137 et trois EA (en attente de réponse du Ministère). Enfin, cette ED accueille une équipe de l'unité Inserm U676 de Paris 7 et deux équipes de l'ENVA (une équipe de l'UMR-A 956 et quelques chercheurs de l'EA 4054). Cet ensemble compte in fine 175 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 134 sont titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) et 16 sont bénéficiaires d'une prime d'encadrement doctorale de recherche (PEDR).

Le rapport, fourni aux experts avant la visite contenait de nombreuses informations, parfois contradictoires et surtout non analysées par l'ED, ce qui ne facilita pas le travail du comité d'expertise.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

Cette ED ne dispose d'aucun local spécifique (bureau de direction ou secrétariat) pour exercer ses fonctions. Le secrétariat a été assuré par une personne qui gère principalement les masters. Le directeur a mis en place un conseil de 18 membres qui n'est pas totalement conforme à l'arrêté de 2006 puisqu'il n'existe pas de représentant des personnels ingénieurs ce qui peut sembler surprenant compte tenu de l'importance des plateaux techniques de l'IMRB. Le nombre théorique de représentants des doctorants prévu est correct, mais leur non renouvellement au fil du temps a conduit à leur absence dans le Conseil. En termes de choix de la politique scientifique de l'ED, les actions du Conseil sont apparues très floues avec une faible fréquence de réunions (deux par an). Les comptes rendus ne sont pas disponibles sur le site de l'école et une présence minimaliste des conseillers à ces conseils fût regrettée par le directeur. Il n'existe aucune structure décisionnelle intermédiaire entre le directeur et le conseil. L'ensemble de ces éléments engendre une absence de lisibilité pour les doctorants. Ces derniers ont une vision très limitée de la plus-value apportée par une école doctorale, et malgré le dévouement du binôme de direction à faire vivre au mieux cet ED par la diffusion électronique d'informations utiles à chaque doctorant, ils ne semblent pas non plus percevoir le rôle potentiel qu'ils peuvent jouer au sein du Conseil.



L'ED 402 a disposé d'un budget moyen de 19,5 k€/an jusqu'en 2007 puis d'un budget de 30 k€ en 2008 suite à la création du PRES. Les doctorants allocataires regrettent que cela se soit traduit par l'annulation de la dispense de frais d'inscription survenue cette année. Il est à noter que 43 % des dépenses de l'ED ont été consacrées à des équipements de bureautique (un ordinateur et des logiciels type *Endnote* par équipe d'accueil) et à l'équipement vidéo d'une salle de réunion commune avec l'IMRB. La présence d'un ordinateur « ED » pour chaque équipe est particulièrement appréciée par les doctorants. Le reste des dépenses se décline comme suit : 0,5 % pour le fonctionnement de l'ED, 24 % pour l'enseignement et la préparation à l'insertion professionnelle, 14,5 % pour la mobilité des doctorants, 12 % pour les journées scientifiques de l'ED communes avec l'ex-IFR (dont 4% sous forme de prix : 3k€) et le reste en fond de réserve.

- Bilan quantitatif

Le nombre de doctorants inscrits dans cette ED est globalement stable (en moyenne 120 inscrits) avec un flux annuel moyen de 25 primo-doctorants pour un encadrement potentiel de 134 HDR. Le taux d'encadrement moyen de doctorants par HDR est très faible (0,8 %), en raison d'un nombre important de médecins non encadrants titulaires d'une HDR. La limite d'encadrement par HDR fixée à 3 doctorants par l'ED (et bien inférieure au 8 admis par le DED) est de facto respectée. Le nombre moyen de soutenances est de l'ordre de 25 à 30 par an. Environ 35 % des inscrits sont des doctorants médecins. La durée moyenne des thèses a favorablement évolué depuis quelques années et se situe pour les doctorants hors médecins à 3,9 années. Le taux d'abandon (moins de 5 %) est très raisonnable.

- Encadrement et suivi

L'ED ne possède pas de politique de choix des sujets de thèses. Les priorités de l'ED découlent uniquement de la capacité des équipes d'accueil à définir un sujet « pertinent » et à trouver un financement couvrant la rémunération du doctorant et la réalisation de ce sujet. Aucune mention minimale de master n'est exigée et le choix des doctorants est de la seule responsabilité des équipes d'accueil et non de l'ED. Toutefois, le directeur assisté du directeur pédagogique valide le dossier d'inscription tant sur le plan scientifique qu'administratif. Une évaluation formelle des étudiants devant le directeur assisté d'un jury de 8 HDR (dont le mode de désignation n'est pas précisé) n'est réalisée que pour les demandeurs d'allocations ministérielles (bourses ordinaires et Président) avec comme limite un sujet par équipe d'accueil. Le rôle du conseil comme instance de délibération pour l'attribution des allocations est apparu très flou (dans le dossier et lors de la visite).

Malgré des effectifs limités, il n'existe pas de réelle réunion informative ou d'entretien personnalisé lors de la première inscription. Compte tenu du peu de moyens en personnel de cette ED, la transmission des informations utiles aux doctorants est réalisée principalement par un publipostage mail individuel et non sur un site WEB (en cours de création).

Depuis la création du PRES, les doctorants sont tenus de rédiger un rapport d'avancement de leurs travaux lors de chaque ré-inscription, accompagné d'une justification de financement. Aucune soutenance à mi parcours n'est organisée sauf pour les doctorants participant à la journée de la recherche de l'ED conjointe avec l'ex-IFR. Afin de limiter les ré-inscriptions au-delà de la troisième année (pour les doctorants à temps plein) et de la cinquième (pour les doctorants à temps partiel, exerçant une activité professionnelle par ailleurs), une procédure de suivi systématique du déroulement de la thèse (fiche de réinscription) a été mise en place récemment.

L'ED a déclaré dans le dossier avoir défini comme critère de soutenance « une publication de bon niveau à un bon rang dans la liste des auteurs » sans que cela soit en réalité une obligation pour avoir l'autorisation effective de soutenance. Ce critère n'est pas particulièrement bien connu par les doctorants. Une liste historique et exhaustive sans auto-analyse avec des codes d'unité ou d'équipe fluctuants a été fournie, ce qui n'a pas facilité l'évaluation par le comité des taux d'encadrement et de publications des doctorants par équipe, par directeur de thèse, par grands domaines ou selon l'origine des doctorants (scientifiques ou médecins). Cependant, l'étude du bilan des publications des étudiants fourni par l'ED indique que les doctorants ont tous été associés à une publication avant ou après leur soutenance avec des niveaux et des places très hétérogènes, souvent en deçà des pré-requis des qualifications MCU par le CNU.



Le suivi du devenir des doctorants a été réalisé par l'ED puis pris en charge par l'Observatoire des Formations et des Insertions de Paris Est. Le petit nombre de thèses soutenues par an permet d'avoir un très bon taux de retour des docteurs diplômés. Les données fournies indiquent que très peu de doctorants diplômés sur la période des 4 dernières années se retrouvent sans emploi.

La chartre des thèses prise en compte est celle du PRES. En cas de conflit, la médiation est assurée dans un premier temps au sein de l'équipe d'accueil puis par le directeur pédagogique de l'ED.

- Financement des thèses

Cette ED dispose d'un nombre très limité d'allocations du Ministère ordinaires et présidentielles (en moyenne 4 par an). Aucune bourse thématique n'a été obtenue en 2008. Cette ED (comme l'ensemble des ED du PRES) obtient très rarement des bourses région de part la politique de la Région Ile-de-France. La répartition des allocations entre les équipes apparaît équilibrée. On peut constater que la quasi totalité des doctorants non allocataires est financée pendant toute la durée de leur thèse par des contrats en CDD sur des financements de divers organismes (AFSA, ARC, FRM, VLM...) obtenus par les équipes d'accueil. L'inscription et les ré-inscriptions sont conditionnées par l'obtention d'un financement. Ce principe est susceptible d'amener le nombre des thèses non financées proche de zéro à l'issue du prochain plan quadriennal. Le niveau de référence pour le montant de la rémunération par CDD correspond au montant de l'allocation MESR, mais certaines rares équipes d'accueil n'ont pas respecté cette règle.

- Formation

Le dossier fait transparaître à l'évidence l'implication importante de l'IMRB non seulement en termes de nombre d'équipes d'accueil des doctorants, mais aussi en termes de mise en place de modules scientifiques pour l'ED 402, de financements de projet et de déplacements des doctorants. Ces derniers doivent suivre en théorie 100h de formation scientifique spécifique. Un premier module de 25h obligatoire pour les doctorants en 1^{ère} année est réalisé en s'appuyant sur le plateau technique de l'IMRB. Un module de valorisation économique de la recherche est proposé aux doctorants de 2^{ème} année sans en connaître le taux de fréquentation. Les relations privilégiées de l'ED avec l'ENVA permettent de proposer chaque année à 4-5 doctorants de passer un diplôme d'expérimentation animale de niveau 1. Cette opportunité est particulièrement intéressante et appréciée par les étudiants. Cependant la demande pour cette formation dépasse ce quota compte tenu du coût financier pour l'ED. Il est à souligner que la nature de l'instance de sélection ainsi que les critères utilisés ne sont pas évidents ni pour les doctorants ni pour le comité à la lecture du dossier. Une formation à l'anglais par le PRES a été mise en place récemment, mais les doctorants regrettent qu'aucun cours ne se déroule sur le site de Créteil. Les formations proposées par l'INSERM peuvent être validées par doctorants. Enfin, un nombre très limité de doctorants (de 6 à 8 doctorants en 4 ans) a suivi les doctoriales ou a réalisé un NCT.

Globalement, les doctorants ne possèdent pas de vision claire des modalités de validation des 100h de formation et aucune information n'est donnée sur la validation des 100h par les doctorants médecins.

- Ouverture nationale et internationale

L'étude de l'origine des doctorants inscrits en 2008 indique que seuls 37,7 % ont obtenus un master à l'Université Paris 12, ce qui peut refléter une bonne attractivité de l'école. Cette donnée reste conditionnée par le nombre d'inscrits dans les masters naturellement reliés à cette ED. En moyenne, 25 % des inscrits sont des doctorants étrangers. Cependant cela ne se traduit que par un nombre très faible de thèse en co-tutelle (2 en 2008) puisque ces doctorants étrangers effectuent l'ensemble de leur thèse en France. L'ED a mis en place une politique d'encouragement à la mobilité par la prise en charge à hauteur de 30 % des frais de stages de formation hors ED ou de présentations des résultats dans des congrès nationaux et internationaux. Le comité regrette qu'aucun bilan ne fût fourni dans le dossier en termes de nombre de doctorants ayant profité de cette mesure. Cette école a très peu de relation avec les autres ED du PRES ou avec des ED étrangères malgré son recrutement assez ouvert vers l'extérieur.

Projet

Le projet présenté par le nouveau directeur est ambitieux, mais méconnu des doctorants. Il ressemble fortement à l'offre existante en termes de formation scientifique. Cette ED devrait facilement trouver toute sa place dans le DED dans le cadre du PRES. De nombreuses modifications de fonctionnement sont envisagées et sont à la hauteur de la tâche à accomplir pour que cette Ecole réponde au plus vite à l'esprit de l'Arrêté de 2006. Ainsi de nombreuses propositions devraient permettre de corriger rapidement de nombreux points faibles qui sont apparus à la lecture du bilan et lors de la visite. Le projet n'est viable que si le directeur est entouré d'un petit groupe de conseillers convaincus de la nécessité de ces modifications. Il est important que les doctorants adhèrent pleinement au projet, deviennent acteurs, et trouvent dans l'ED une plus-value pour leur projet scientifique et professionnel. Cette même adhésion devrait également émaner de l'ensemble des laboratoires d'accueil et des statutaires titulaires d'une HDR. Enfin, il est indispensable que le PRES soutienne sans faille cette ED en termes de logistique (secrétariat au moins partiel dédié à l'école), de financements récurrents et d'allocations.

Conclusion

● Points forts :

- Très bon adossement scientifique à l'institut H. Mondor de Recherche Biomédicale qui participe fortement à la formation des doctorants.
- Accès pour les doctorants à un plateau technique de qualité.
- Bonne qualité des thèses dans l'ensemble reflétant une bonne formation par les équipes de recherche.
- La nouvelle direction défend un projet dynamique.

● Points faibles :

- Un nombre limité de doctorants par rapport au potentiel de formation. De nombreux titulaires d'une HDR sont non encadrants et le nombre de bénéficiaires d'une PEDR reste modeste.
- Peu de moyens propres à l'ED (locaux, personnels), peu d'allocations de recherche et une direction isolée ce qui contribue sûrement à une vie minimaliste de l'école malgré toute la bonne volonté du directeur.
- Doctorants peu impliqués dans la vie de leur ED ne comprenant que partiellement la plus-value de l'ED par rapport à l'IMRB.

● Recommandations :

L'intégration de cette ED au PRES a permis de mettre en place une dynamique nouvelle et un suivi annuel lors de chaque inscription et réinscription. Cette intégration est potentiellement bénéfique en termes de moyens et de logistique. La création du DED devrait augmenter significativement la capacité de l'ED 402 à mettre en place des outils performants de communication au service des doctorants (site WEB) et à focaliser ces efforts dans le domaine de ses formations scientifiques spécifiques. Le soutien du DED au nouveau directeur permettra à celui-ci de réaliser son projet ambitieux que le comité de visite ne peut que soutenir tant il répond aux différents points de faiblesse soulevés par l'ensemble des experts. Un effort particulier doit être fourni pour que le rôle et l'incidence d'une ED soient mieux perçus et saisis par l'ensemble des acteurs de l'ED (HDR et doctorants). Les effectifs de l'ED 402 associés à une unité de lieu représentent un réel atout pour effectuer un suivi plus rapproché des doctorants par l'équipe



dirigeante. Le futur directeur peut compter sur l'IMRB qui constitue la clef de voûte pour une formation de qualité à et par la recherche. Afin de pouvoir augmenter le flux de doctorants tout en gardant la qualité de la formation, le directeur devrait bénéficier des moyens nécessaires pour assurer un travail de cadrage, de communication et de valorisation avec l'appui sans faille de l'ensemble des acteurs de l'ED.

Le Comité formule les recommandations suivantes :

- Le nouveau directeur, désireux de ne réaliser qu'un mandat, devrait s'entourer d'un bureau dont les fonctions seront bien définies par rapport à celles du directeur et du conseil. Il pourrait être composé de collègues adhérents pleinement au projet dont les rôles seraient d'épauler le directeur et de prévoir un passage de relais à la fin de son mandat.
- Le comité soutient le directeur pour la mise en place d'un nouveau conseil afin de renforcer la représentativité de la recherche clinique tout en considérant les points suivants :
 - Définir très précisément les critères d'admission, d'évaluation et de soutenance pour les futurs doctorants cliniciens surtout si certains d'entre eux souhaitent obtenir le grade de docteur en sciences par une valorisation des acquis de l'expérience (VAE).
 - Veiller à la conformité du nouveau Conseil.
 - Mettre en place un mode de désignation des représentants des doctorants assurant leur présence tout au long du plan quadriennal.
 - Réunir ce nouveau Conseil au moins trois fois par an.
- Le comité soutient toute initiative visant à ce que les doctorants s'impliquent plus dans la vie de l'ED et suggère qu'ils participent fortement à l'organisation des journées scientifiques de l'ED.
- La direction devrait mieux formaliser les critères d'admission, de soutenance, des débouchés, des placements des anciens permettant ainsi une information complète indispensable pour les doctorants dès leur 1ère inscription. Le critère minimum de soutenance souhaitable pourrait être que les doctorants soient 1er ou 2ème auteur d'une publication conjointe avec son directeur de thèse afin d'éviter le niveau de publication très hétérogène constaté sur le quadriennal précédent.
- Le comité soutient le directeur dans sa volonté d'être très vigilant sur le niveau de rémunération des doctorants dont le montant doit être effectivement normalisé.
- Il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de titulaires d'une HDR et, en particulier les PU-PH et les MCU-PH, candidatent pour l'obtention de la PEDR ce qui traduirait leur forte implication dans la recherche scientifique.
- L'ED devrait définir plus clairement sa politique scientifique et pouvoir compter sur une augmentation du nombre d'allocations pour conforter cette politique, car la forte proportion de financements par CDD relevant plus de la politique des équipes d'accueil que celle de l'ED peut constituer un frein pour réaliser cet objectif.
- La restructuration de l'institut Mondor représente un atout majeur pour cette ED et devrait lui permettre d'être encore plus attractive et augmenter son flux de doctorants. Cependant la direction devra être vigilante pour conserver une unité de formation pour l'ensemble des doctorants et en particulier un accès correct aux plateaux techniques.
- Le DED devrait veiller au fait que les formations, qu'il mettra en place, puissent être décentralisées en partie sur le site de Créteil dans la mesure où la demande des doctorants des ED de ce site le justifie.



Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B



Observations du président



Pas d'observations transmises par l'établissement.